

À lire ...

Informations municipales très importantes

Jun – Le mois de l'eau

Avis public

Ordre du jour préliminaire de la séance du conseil du 2 juin 2020

Collecte des gros rebuts

Vandalisme au Parc Walter-MacKenzie

Comité Loisirs Hampden-Scotstown

Prochaine séance du conseil municipal

2 juin 2020

Versements des taxes

3^e vers. : 26 juin

4^e vers. : 7 août

5^e vers. : 18 septembre

6^e vers. : 30 octobre

**Pour contacter la Ville
par courriel au**

ville.scotstown@hsfgc.ca

**ou par téléphone en
composant le**

819-560- 8433, poste 7

Jun – Le mois de l'eau

En juin, on passe à l'action!



Au Québec, le Mois de l'eau est une célébration collective de la ressource misant sur la sensibilisation et l'éducation de la population.

L'édition 2020 fait la promotion des activités liées à la protection de l'eau à l'échelle du Québec et invite les citoyen(ne)s à passer à l'action pour préserver l'eau, notre patrimoine collectif essentiel à la vie.

Dans le cadre de l'édition 2020 du Mois de l'eau, le Regroupement des organismes de bassins versants (ROBVQ), les Organismes de bassins versants du Québec (OBV du Québec) et les organismes coordonnateurs des Tables de concertation régionales (TCR) font la promotion des initiatives mises de l'avant au cours du mois de juin par les acteurs de l'eau.

Les activités proposées visent à faire connaître les enjeux et à promouvoir les bonnes pratiques de gestion de l'eau auprès de la population et des acteurs de l'eau. Pour découvrir les cyber-activités organisées, consultez la liste sous l'onglet « Participer ». Pour soumettre une activité et profiter de la visibilité offerte par cette plateforme, consultez l'onglet « Proposer une activité ».

Pour télécharger nos outils, rendez-vous sur cette même page.

Pour proposer une actualité, écrivez à communication@robvq.qc.ca.

Merci de participer à la protection de l'eau, **notre patrimoine collectif source de vie!** <https://moisdeleau.org/>

Historique du Mois de l'eau

En 2017, dans le cadre de l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, le gouvernement du Québec proclamait le mois de juin « Mois de l'eau » dans le but de sensibiliser et d'éduquer la population du Québec sur l'eau et ses enjeux.

L'eau, une ressource essentielle

Le Québec est privilégié par l'abondance de ses ressources en eau. Il détient 3 % des réserves d'eau douce mondiales, dont des dizaines de milliers de rivières et plus de trois millions de plans d'eau. Cette ressource est nécessaire à de nombreux usages : pour les besoins quotidiens, l'industrie, l'agriculture, le transport, l'énergie et les loisirs, entre autres. Cependant, la pression sur cette dernière est importante et les enjeux la concernant sont nombreux : parmi eux, qualité, quantité, sécurité, écosystèmes, accessibilité et changements climatiques. L'eau constitue un bien commun. Elle est, à ce titre, une responsabilité individuelle et collective de toutes les Québécoises et Québécois.

**Au cours des prochaines lignes,
des informations importantes sont diffusées**

AVIS PUBLIC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL - 2 juin 2020 – 19 h

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown :

QUE conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars dernier qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 2 juin 2020 se tiendra à huis clos par téléconférence ou vidéoconférence.

Les séances du conseil doivent encore se tenir sans public.

En vertu de l'arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, certaines exigences concernant les séances qui doivent être en temps normal publiques ont été introduites. Ces exigences s'appliquent notamment aux séances (ordinaire ou extraordinaire) du conseil d'une municipalité. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Un compte rendu détaillé sera publié sur le site internet de la municipalité dès que possible après la séance.

De plus, afin de rendre possible l'information aux citoyens ainsi que leur participation, le conseil municipal met en place le mécanisme suivant :

- L'ordre du jour préliminaire pour la séance ordinaire du 2 juin 2020 sera diffusé sur le site web de la ville (<https://scotstown.net/>) au plus tard : vendredi 29 mai 2020 vers 15 h et dans l'Info-Scotstown, mai 2020 # 2, volume 8, numéro 8.
- Les citoyens ayant des questions envers le conseil municipal peuvent le faire par courriel à ville.scotstown@hsfgc.ca au plus tard lundi 1^{er} juin 2020 à 12 h (midi), selon les règles suivantes (règlement numéro :
 - La personne devra indiquer son nom et son adresse sur le courriel;
 - La 1^{ère} période de questions : Toutes questions d'intérêt général ou sujets divers;
 - La 2^e période de questions : Les questions doivent faire référence uniquement à un sujet inscrit à l'ordre du jour.
- Lors des périodes de questions, le conseil municipal prendra connaissance des questions reçues et les réponses seront rédigées dans le compte rendu détaillé de la séance du conseil, qui sera diffusé sur le site web de la ville.

Advenant que le conseil municipal ne puisse répondre au cours de la séance à une question, celle-ci sera traitée lors de la prochaine séance du conseil.

Donné à Scotstown, ce 27 mai 2020



Monique Polard
Directrice générale

ORDRE DU JOUR - Préliminaire

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 7 avril 2020 et du 5 mai 2020 (résolution)**
- 4. Période de questions : questions reçues par courrier électronique – sujets divers**
- 5. Administration et finances**
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 5 mai 2020 selon le règlement 407-12 (résolution)
 - 5.2.2 Retenu de certains paiements envers la MRC du Haut-Saint-François jusqu'à la mise à jour de l'inventaire des équipements et des règles de facturation (résolution)
 - 5.2.3 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de mai 2020 et comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.4 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.5 Rapport de la situation financière au 29 mai 2020 (information)
 - 5.3 Employés municipaux
 - 5.3.1 Retour au travail progressif pour les employés absents en raison de la COVID-19 (information)
 - 5.3.2 Programme pour subvention salariale accepté – Travaux publics (résolution)
 - 5.3.3 Programme pour subvention salariale accepté – Préposé à l'entretien de la piste cyclable (résolution)
 - 5.3.4 Embauche – Inspecteur en bâtiment (résolution)
 - 5.3.5 Période de vacances annuelles des employés (résolution)
 - 5.3.6 COVID-19 – Frais de déplacement (résolution)
 - 5.3.7 Formation : Infotech - Atelier de formation en ligne (résolution)
 - 5.4 Hommage aux bénévoles du mois d'avril et mai - Remerciements (résolution)
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Incendie
 - 6.1.1 Candidat pompier (résolution)
 - 6.1.2 Préventionniste – Offre de service (résolution)
- 7. Voirie**
 - 7.1 Demande d'aide financière réseau routier – PPA-CE (résolution)
 - 7.2 Demande d'aide financière AIRRL réseau routier (résolution)
 - 7.3 Chemin Dell : travaux creusage de fossé (résolution)
- 8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**
 - 8.1 Rue Osborne – Problème de pression d'eau : vérification et réparation si nécessaire (résolution)
 - 8.2 FIMEAU – Demande d'aide financière : renouvellement de conduites (résolution)
 - 8.3 Inventaire des bacs roulants par résidences (résolution)
- 9. Aménagement, urbanisme et développement**
 - 9.1 Formation pour inspecteur – Partage des coûts (résolution)
- 10. Loisir et culture**
 - 10.1 COVID-19 : mesures sanitaires mises en place (affiches) (résolution)
 - 10.2 Parc Walter-MacKenzie / Piste cyclable : dommages et vandalisme – récompense (résolution)
 - 10.3 Demande des responsables de la bibliothèque municipale pour réouverture de la bibliothèque (résolution)
 - 10.4 Comité Loisirs Hampden-Scotstown – Demande d'aide financière (résolution)
- 11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia**
 - 11.1 Dépôt de la correspondance (résolution)
 - 11.2 _____
 - 11.3 _____
- 12. Période de questions : questions reçues par courrier électronique – sujets relatifs à l'ordre du jour**
- 13. Fin de la rencontre (résolution)**

Collecte des gros rebuts - Jeudi 11 juin 2020



Le jeudi 11 juin 2020 sera la journée de collecte des gros rebuts et des objets encombrants.

Sont acceptés à titre d'exemple : les tables, chaises, meubles, bureaux, divans, vélos et matelas.

Prenez note que les réfrigérateurs, les congélateurs et les appareils de climatisation ne sont pas ramassés à cause de leur contenu en halocarbures.

Il est interdit de déposer des pièces ou des carcasses de véhicules, des résidus dangereux (huiles et peintures usées), matériaux de construction (sauf le bois). Les matières recyclables sont recueillies par le service de collecte des matières recyclables.

En tout temps vous pouvez venir porter vos pneus et styromousses au garage municipal aux endroits indiqués. Des contenants sont mis à votre disposition à l'hôtel de ville pour vos cartouches d'encre et piles usées.

Les rebuts devront être déposés la veille au bord de la rue ou du chemin.

Vandalisme au parc Walter-MacKenzie Récompense offerte

Dans la fin de semaine du 9 mai dernier, le parc Walter-MacKenzie, en bordure de la piste cyclable du parc du Marécage des Scots, de la ville de Scotstown a été la cible d'acte de vandalisme.

Une récompense sera offerte à celui qui nous mènera à retrouver le ou les individus responsables des bris. Une balançoire de bois, des plants d'arbres, des clôtures et barrières ainsi que la chaîne et son cadenas qui s'y rattachait ont été endommagés.

Si vous possédez des informations pouvant nous aider à retrouver le ou les coupables, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 819 560-8433, poste 7.

Soyez assurés que le tout restera confidentiel.

COMITÉ DES LOISIRS HAMPDEN / SCOTSTOWN

Quelques postes sont restés vacants au conseil d'administration du comité des loisirs suite à l'assemblée générale du 25 mai 2020.

Vous avez des idées et aimeriez qu'il y ait de nouvelles activités dans votre municipalité ?

Impliquez-vous en nous faisant part de votre désir d'être au Conseil d'administration de votre comité loisirs. Envoyez-nous votre nom par courriel avant le 22 juin prochain

loisirs.hampden@hsfqc.ca



Dépôt de la peinture et de l'huile usée au garage municipal

Si vous souhaitez apporter vos restants de peinture ou d'huile usée au garage municipal, ces substances doivent obligatoirement être dans leur contenant original pour qu'ils soient identifiables.

Vous devez déposer le tout sur le côté du garage municipal et non devant les portes du garage municipal ou de la caserne incendie.

Merci de votre collaboration.